

**MÉTADONNÉES – Zone d'intervention spéciale 2017-2019  
(ZIS annexe 2), à jour le 15 juillet 2019 à 11h**

**Description**

Cette couche présente la délimitation du périmètre de la zone inondée 2017-2019 se trouvant dans l'annexe 2 du décret nommé « Déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables ».

Notons que dans cette version ajustée, le territoire inondé par les crues printanières de 2017 et de 2019 a été établi sur la base de photos aériennes et de relevés terrain. En l'absence de ces sources d'information, les images de télédétection satellitaire ont été utilisées en superposant les images de 2017 et celles de 2019. Pour cette source de données, seul le territoire saisi à la fois en 2017 et en 2019 a été retenu. Les données du ministère de la Sécurité publique concernant les adresses des sinistrés n'ont été utilisées que si elles ont été corroborées par une autre source d'information mentionnée précédemment. Les informations qui ont été fournies notamment par la Communauté métropolitaine de Montréal, la Ville de Gatineau et Hydro-Québec ont aussi été utilisées pour accroître la précision des données retenues.

Pour plus d'information sur la cartographie des zones inondables au Québec, consulter les informations disponibles sur le site du Ministère à l'aide du lien suivant : <http://www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/zone-intervention-speciale.htm>.

**Données**

Source : Base de données ZIS Annexe 2 2019 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Projection cartographique : Lambert conique conforme du Québec

Système de référence géodésique : NAD83 (North American Datum de 1983)

Structure des données : Vectorielle

Géométrie : Polygone

Étendue géographique : Le sud du 52e parallèle du Québec

**Fréquence de mise à jour**

Aucune

**Échelles d'affichage**

Les polygones de la zone sont visibles à toutes les échelles et n'ont pas d'étiquettes.

**Mise en garde**

Il est préférable de consulter cette couche avec la couche « Zone d'intervention spéciale Annexe 2 – Arrêté ministériel publié le 30 décembre 2019 » qui permet d'afficher la délimitation des territoires pour lesquels un arrêté ministériel a été publié à la Gazette officielle du Québec

afin de les soustraire ou de les réintroduire à l'application de la réglementation prévue sur le territoire de la zone d'intervention spéciale (ZIS).

Malgré tous les efforts investis afin d'harmoniser les produits, certaines divergences avec les produits originaux pourraient se produire. Dans ces cas, il est important de se référer à la cartographie originale du Ministère.

La donnée la plus à jour concernant la zone d'intervention spéciale se trouve dans la base de données ZIS\_Annexe2\_2019.

### **Informations descriptives**

Description des champs :

- Numéro du décret
- Nom du décret
- Propriétaire : Propriétaire de la donnée
- Date du décret
- Date de début
- Description
- Date de création du fichier cartographique
- Date de la prise du décret

Toute demande pour obtenir des renseignements relatifs à ces données doit être adressée directement à [cehq.carto@environnement.gouv.qc.ca](mailto:cehq.carto@environnement.gouv.qc.ca).

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques -  
Direction de l'expertise hydrique